



Demande de certificat d'autorisation Remblai/Déblai

Identification du lieu où vont s'effectuer les travaux

Adresse de l'immeuble :			
Numéro de lot :		Zone:	

Travaux assujettis à une demande de certificat d'autorisation

- ✓ Tous les travaux de remblai ou de déblai situés à une distance de moins de 30 m de tout cours d'eau, plan d'eau ou milieu humide;
- ✓ Tous travaux de remblai ou de déblai ayant une épaisseur moyenne de plus de 0,5 m (50 cm) sur une période de 5 ans;
- ✓ Tous travaux de remblai ou de déblai couvrant une superficie au sol de plus de 500 m² sur une période de 5 ans.

Spécifiquement pour les zones AF

- ✓ La couche de sol arable doit être enlevée au début des travaux et être mise de côté afin d'être réutilisée lors du réaménagement;
- ✓ Les travaux de remblai peuvent être effectués uniquement lorsqu'ils visent l'élimination d'une dépression de terrain pour améliorer les conditions de culture ou pour permettre un meilleur égouttement;
- ✓ Les matériaux de remblai doivent être exempts de toute matière susceptible de nuire à la culture du sol;
- ✓ Les travaux de déblai peuvent être effectués uniquement lorsqu'ils visent à éliminer une surélévation de terrain pour améliorer les conditions de culture;

Procédure d'obtention du permis

- ✓ Veuillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés;
- ✓ Veuillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté (incluant les documents à fournir avec le présent formulaire), à l'hôtel de ville de la Municipalité du canton de Shefford au 245, chemin Picard, par courrier ou par courriel à :
 - **Municipalité du Canton de Shefford**
Service de l'urbanisme et de l'environnement 245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec)
J2M 1J2
urbanisme@cantonshefford.qc.ca
- ✓ Acquitter les frais exigibles lors du dépôt du formulaire;
- ✓ Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est refusée.

Procédure d'obtention du permis (suite)

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder la délivrance du permis.

Le délai de traitement de votre demande de permis peut aller jusqu'à trente (60) jours selon la période à laquelle la demande de permis est déposée.

Identification du requérant		<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Prénom et nom :			
N°, rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :	Poste :	
Adresse courriel :			

Identification du propriétaire (si autre que le requérant)			
Prénom et nom :			
N°, rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		
	Cellulaire :		
	Travail :	Poste :	
Adresse courriel :			

Identification de l'entrepreneur			
Nom de l'entreprise :			
Licence RBQ :			
N°, rue, appartement :			
Ville, village ou municipalité :			
Province :		Code postal :	
Numéro de téléphone :			
Adresse courriel :			

Description des travaux
Remblai <input type="checkbox"/> ou déblai <input type="checkbox"/>
Volume approximatif:
Épaisseur ou profondeur moyenne :
Superficie moyenne :
Matériaux :
Raison/justification du remblai ou déblai :

Échéance et coût des travaux	
Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Coût total du projet :	

Documents à fournir avec le présent formulaire

Acquitter les frais de 50,00\$ soit en argent comptant, carte de débit, via votre institution bancaire ou par chèque à l'ordre de la municipalité du Canton de Shefford.

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une procuration du propriétaire autorisant les démarches et les travaux.

Un plan d'aménagement avant et après des travaux qui seront effectués démontrant l'implantation des travaux de remblai/déblai ainsi que les milieux humides et cours d'eau (si applicable) et les techniques utilisées.

Documents requis si les travaux sont réalisés en zone agro-forestières (AF)

- Les travaux doivent être recommandés et supervisés par un agronome. Le rapport produit par ledit agronome devra contenir :
- Une justification agronomique des travaux de remblai ou de déblai;
 - La nature et la quantité prévues des matériaux qui seront utilisés pour procéder au déblai ou remblai;

- Si les travaux de remblai ou de déblai excède une superficie de 2 hectares, les travaux réalisés dans une zone agroforestière (AF) doivent obtenir une autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

Signature de la demande

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Prénom et nom :

Signature :

Date :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme et d'environnement au 450 539-2258, poste 223.